

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

Nous, Christian MORIN, Maire de la commune de Saint-Jean-en-Royans,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le besoin d'un espace multi-associations, la vétusté des tribunes et la nécessité de moderniser le stade municipal de rugby Ernest Chuillon pour être conforme en termes de sécurité de d'homologation pour le club de rugby ayant atteint le niveau de Fédérale 1,

Considérant la consultation en procédure adaptée dont l'avis de publicité au Journal d'Annonces Légales du Dauphiné Libéré Drôme Ardèche en date du 29 janvier 2025 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation du stade municipal de rugby Ernest Chuillon,

Considérant la seule offre reçue le 17 février 2025 juin 2024 du groupement conjoint solidaire Laurent Bugaud Architect d'un montant total de 42 100 € HT,

Vu l'analyse et l'avis de la commission d'appel d'offres rendu le 26 février 2025,

DECIDONS

- D'accepter selon l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 février 2025 l'offre du groupement Laurent Bugaud Architect de 42 100 € HT
- De signer les documents constitutifs du marché et toute pièce afférente à ces contrats

Fait à Saint Jean en Royans, le 26 février 2025

Le Maire,



Christian MORIN

N°2-2025

OBJET :

**Attribution Maîtrise d'œuvre –
Travaux de modernisation du
stade de rugby**